

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 145'000.00 TTC DESTINÉ À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES ET DU REGROUPEMENT AU SEIN DU BÂTIMENT « MISTRAL »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La gestion des archives communales constitue un enjeu important pour la commune, à la fois pour la conservation de son patrimoine historique, pour la continuité administrative et pour la bonne gestion documentaire des services.

Depuis plusieurs années, la question des locaux d'archives fait l'objet de constats et de réflexions. La Commune dispose en effet de plusieurs lieux de stockage, qui ne répondent pas tous de manière optimale aux besoins actuels et futurs en matière de conservation. Différentes pistes ont été étudiées au fil du temps afin de trouver une solution durable, sans qu'une réponse globale puisse jusqu'ici être mise en œuvre.

La situation a été objectivée à la suite de l'audit réalisé en mai 2025 par les Archives d'État du canton. Cet audit a confirmé la nécessité d'améliorer les conditions de conservation de certaines archives communales et de définir une solution pérenne permettant de regrouper, sécuriser et préserver les documents dans de meilleures conditions.

La Commune dispose désormais d'une opportunité concrète avec le local « Mistral », récemment loué dans les sous-sols des bureaux où sont notamment installés le Service de l'aménagement, le Service de l'enfance, le Service des technologies de l'information ainsi qu'une délégation du Service de la cohésion sociale. Ce local, d'environ 400m² situé au Chemin du Château-Bloch 11 au Lignon, offre une capacité importante et permet d'envisager le regroupement progressif de l'ensemble des archives communales sur un site unique. Il doit toutefois être aménagé et équipé afin de répondre aux besoins spécifiques liés à la conservation d'archives.

À ce jour, une partie des archives est également conservée dans un second local, appelé « Shell », d'environ 100m² situé à l'Avenue du Lignon. Les constats établis montrent que ce site ne présente plus les conditions attendues pour assurer une conservation durable des archives, en particulier historiques. Des signes de contamination ont été relevés sur certains documents, ce qui nécessite un traitement adapté avant tout transfert vers un nouveau lieu de stockage.

Il convient également de relever que certaines archives entreposées au sous-sol de la Mairie présentent des signes de contamination à la suite du dégât des eaux survenu en 2017. Ces documents doivent, au même titre que ceux actuellement conservés à « Shell », faire l'objet d'une décontamination afin d'éviter toute aggravation de leur état et de garantir leur conservation dans de bonnes conditions.

Analyse du rapport d'audit

Dans le cadre de leurs missions de surveillance, les Archives d'État du canton peuvent procéder à des audits auprès des communes afin d'évaluer la gestion, la conservation et le traitement de leurs archives. Ces contrôles portent notamment sur la sécurité matérielle des documents, les conditions de conservation, la mise à jour des plans de classement et des inventaires, ainsi que la qualité générale du suivi archivistique.

L'audit réalisé en mai 2025 au sein de notre Commune met en évidence certains points d'attention concernant le site « Shell ». Ce local est considéré comme inadapté à la conservation d'archives. La présence de moisissures sur certains documents confirme un risque réel de dégradation irréversible.

Crédit de réalisation de CHF 145'000.00 TTC destiné à l'amélioration de la gestion des archives communales et du regroupement au sein du bâtiment « Mistral »

Le rapport recommande dès lors de ne plus utiliser ce site comme lieu de stockage et de procéder rapidement à la décontamination des archives concernées, afin de préserver les documents patrimoniaux encore récupérables et d'éviter toute aggravation de la situation.

Solution proposée

La solution retenue consiste à regrouper l'ensemble des archives communales sur le site « Mistral », après décontamination des documents concernés et aménagement du local.

Cette approche permet de traiter la problématique de manière globale. Elle ne se limite pas au déplacement des archives, mais vise à résoudre durablement une situation ancienne en agissant sur trois volets complémentaires : le traitement des documents contaminés, le regroupement des archives sur un site unique et l'équipement du local avec du matériel adapté.

L'aménagement du site « Mistral » permettra de disposer d'un lieu unique, mieux organisé et plus adapté aux besoins actuels et futurs de la commune. L'installation de compactus offrira une capacité de stockage d'environ 700 mètres linéaires, avec une possibilité d'extension par l'ajout de rangées supplémentaires si nécessaire. Ces équipements permettront également de sécuriser certains documents sous clé.

Le projet prévoit également l'acquisition d'une armoire à plans, de boîtes de remplacement ainsi que de déshumidificateurs afin d'améliorer les conditions de conservation et de limiter les risques liés à l'humidité.

Montant du crédit

Le montant du crédit de réalisation pour les archives est de CHF 145'000.00 TTC.

Poste de dépense	Montant (CHF)	Description
Décontamination des archives du site « Shell »	46'000.00	Traitement des archives contaminées actuellement entreposées dans le local "Shell", dont les conditions de conservation ne sont plus adaptées.
Décontamination des archives du sous-sol de la Mairie	43'000.00	Traitement des archives contaminées à la suite de l'inondation survenue en 2017 dans les sous-sols de la Mairie.
Achat de compactus	45'000.00	Acquisition de compactus pour aménager 1'000 m linéaires. Ces installations permettent un gain de place conséquent et offriront la possibilité d'extension future. De plus, ils assureront la sécurité par verrouillage de certains documents sensibles.
Achat d'armoire à plan	3'500.00	Fourniture d'une armoire à plan pour la gestion et l'organisation des documents.
Boîtes de remplacement	5'000.00	Acquisition de boîtes de stockage pour remplacer celles actuellement en usage dans des conditions inadaptées.
Déshumidificateurs	2'500.00	Installation de systèmes pour assurer une régulation de l'humidité et éviter les risques de moisissures.
TOTAL	145'000.00	

Crédit de réalisation de CHF 145'000.00 TTC destiné à l'amélioration de la gestion des archives communales et du regroupement au sein du bâtiment « Mistral »

Conclusion

Le présent projet permet de répondre de manière concrète et durable à une problématique identifiée depuis plusieurs années. Il s'inscrit dans une démarche de préservation du patrimoine communal, d'amélioration des conditions de conservation et de rationalisation de la gestion des archives.

La commune dispose désormais d'une solution permettant de regrouper ses archives dans un lieu unique, mieux adapté et mieux équipé. La mise en œuvre du projet permettra également de prendre en compte les recommandations formulées par les Archives d'État et de traiter les documents contaminés dans de bonnes conditions.

Il est dès lors proposé au Conseil municipal d'approuver le crédit nécessaire à la décontamination, au transfert et à l'aménagement des archives communales sur le site « Mistral ».

Coûts Connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	14'500.00
34	Charges financières	1'450.00
TOTAL		15'950.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 24 août 2026

Crédit de réalisation de CHF 145'000.00 TTC destiné à l'amélioration de la gestion des archives communales et du regroupement au sein du bâtiment « Mistral »

DA 070 – 26.09

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 145'000.00 TTC DESTINÉ À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES ET DU REGROUPEMENT AU SEIN DU BÂTIMENT « MISTRAL »

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité d'assurer la conservation durable des archives communales, d'aménager le site « Mistral » afin d'y regrouper les archives concernées et de procéder à la décontamination de certaines archives ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des finances du xxxx 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 145'000.00 TTC destiné à l'amélioration de la gestion des archives communales et du regroupement au sein du bâtiment « Mistral » ;
- 2 de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense prévue de CHF 145'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 02.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

